

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 7 novembre 2008

**Service instructeur**  
Service des Actions Educatives et de la Jeunesse

N° 2008-12-8-3

**Service consulté**

**POLITIQUE : ACTIONS EDUCATIVES  
PROGRAMME : FONCTIONNEMENT DES COLLEGES  
SUBVENTIONS AUX COLLEGES PUBLICS POUR LES EMPLOIS AIDES**

Résumé : *Le présent rapport propose de verser, aux collèges concernés, la part employeur des contrats aidés pour la période d'octobre 2006 à août 2008, relatifs aux fonctions d'accueil, d'entretien, d'hébergement et de restauration. Le montant total de la dépense s'élève à 25 187,78€.*

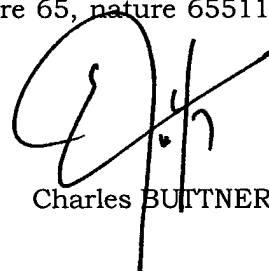
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, le Département est compétent pour tous les agents non titulaires exerçant dans les domaines de l'accueil, de l'entretien de l'hébergement et de la restauration, qu'ils soient de droit public ou de droit privé. De ce fait, il doit assumer la charge financière des contrats en cours et des contrats futurs.

En ce qui concerne les emplois aidés, par délibérations de la Commission Permanente du 3 mars 2006 (rapport 8<sup>ème</sup>/20-06) et du 19 mai 2006 (rapport 8<sup>ème</sup>/40-06), vous avez autorisé le versement de la part employeur des contrats afférents aux collèges concernés, ainsi que le renouvellement de ces contrats par les établissements lorsque le besoin est clairement identifié.

Le présent rapport vous propose le versement, aux collèges figurant en annexe au rapport, de la part employeur des contrats aidés pour la réalisation de tâches d'accueil, d'entretien, d'hébergement et de restauration, au titre de la période d'octobre 2006 à août 2008. Le montant total de la dépense s'élève à 25 187,78€.

Les crédits correspondants seront prélevés au chapitre 65, nature 65511, fonction 221 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUITNER

Service des Actions Educatives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 07 NOVEMBRE 2008

Fonctionnement des collèges  
PROGRAMME 2008

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
COL04857	<b>COLLEGE ANNE FRANK ILLZACH</b> Subvention de Fonctionnement - 2008	744,16
COL04850	<b>COLLEGE BERLIOZ - COLMAR</b> Subvention de Fonctionnement - 2008	709,08
COL04853	<b>COLLEGE DE FESSENHEIM</b> Subvention de Fonctionnement - 2008	1 042,93
COL04854	<b>COLLEGE DE FORTSCHWIHR</b> Subvention de Fonctionnement - 2008	4 471,79
COL04860	<b>COLLEGE DE LA LARGUE - SEPOIS-LE-BAS</b> Subvention de Fonctionnement - 2008	1 407,68
COL04856	<b>COLLEGE D'ILLFURTH</b> Subvention de Fonctionnement - 2008	703,84
COL04858	<b>COLLEGE D'OTTMARSHEIM</b> Subvention de Fonctionnement - 2008	1 371,39
COL04855	<b>COLLEGE HENRI ULRICH - HABSHEIM</b> Subvention de Fonctionnement - 2008	6 568,50
COL04859	<b>COLLEGE LES MENETRIERS - RIBEAUVILLE</b> Subvention de Fonctionnement - 2008	1 763,34
COL04851	<b>COLLEGE PFEFFEL - COLMAR</b> Subvention de Fonctionnement - 2008	2 685,58
COL04861	<b>COLLEGE ROBERT SCHUMAN - VOLGELSHEIM</b> Subvention de Fonctionnement - 2008	2 966,09
COL04852	<b>COLLEGE VICTOR SCHOELCHER - ENSISHEIM</b> Subvention de Fonctionnement - 2008	753,40
<b>Total</b>		<b>25 187,78</b>